

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 035-243500774-20211214-DEL2021_203-DE



RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE

2022

La loi NOTRe prévoit la présentation par l'exécutif local d'un rapport sur les orientations politiques et budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la programmation des investissements ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Première étape du cycle budgétaire, qui se prolongera par l'examen du Budget Primitif 2022 lors de la séance du Conseil de février et du Compte Administratif et du budget supplémentaire en mai ou juin prochain, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un acte majeur : l'occasion d'explicitier les objectifs des politiques publiques communautaires et d'analyser, par une mise en perspective, les évolutions des indicateurs clés de gestion.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 - CONTEXTES LOCAUX



Au niveau international, la reprise s'accompagne de tensions sur les prix et les approvisionnements.¹

Dès septembre 2021, l'économie mondiale se redresse. Le PIB mondial est dorénavant supérieur à son niveau d'avant la pandémie. Les progrès de la vaccination ainsi que les mesures de soutien aux entreprises et aux ménages mises en œuvre dans de nombreux pays, permettent une reprise rapide au moment de la réouverture de nombreuses activités économiques.

La croissance mondiale atteindrait ainsi 5,7 % en 2021, avant de décélérer à 4,5 % en 2022 – progressions bien supérieures au rythme d'avant-crise (2,6 % en 2019). Des plans d'investissements importants au sein de l'Union européenne et aux États-Unis viendraient soutenir la croissance dans ces zones.

Les États-Unis ont connu une récession limitée en 2020, ce qui ne les empêcherait pas de bénéficier d'un rebond important en 2021 (+ 6,0 %) et, dans une moindre mesure, en 2022. Le stimulus budgétaire massif a permis de conforter la consommation intérieure, alimentant la reprise de l'économie. Au total, l'économie y a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le premier trimestre 2021.

Le Royaume-Uni a également subi une grave récession, avant de connaître une dynamique de croissance importante en 2021 et 2022. En juillet 2021, le niveau d'activité y reste inférieur de 3,5 % à son niveau d'avant-crise. Le pays est néanmoins confronté à une forte dynamique d'inflation – qui pourrait dépasser les 4 % sur l'année.

La Chine, qui n'a pas subi de récession en 2020, enregistrerait un puissant rebond en 2021, à 8,5 %. Le pays a pu retrouver son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2020, grâce à la

¹ Source : OCDE, perspectives macroéconomiques, 21 septembre 2021.

dynamique des échanges extérieurs et la levée progressive des restrictions sanitaires. Il reste confronté, à court terme, à un certain nombre de fragilités liées à la situation de son marché immobilier et aux difficultés d’approvisionnement en électricité dans certaines régions du pays, qui tendent à freiner la dynamique de croissance de façon marquée.

Le rebond économique enregistré dans le monde en 2021 n’est pas sans tensions. Dans de nombreux pays, l’activité et/ou le niveau d’emploi n’ont pas retrouvé leurs niveaux d’avant-crise. Les pays émergents et en développement ont, globalement, des taux de vaccination moins élevés, ce qui les expose à la diffusion du variant Delta, risquant de fragiliser plus encore les chaînes de production mondiales. Des pénuries importantes sont apparues dans certains secteurs-clés comme les semi-conducteurs ou le transport maritime – secteur où les prix ont triplé en un an.

Ces tensions s’accompagnent au demeurant d’une forte hausse de l’inflation. Plusieurs facteurs expliquent ce regain de la dynamique des prix : l’augmentation du prix des matières premières (+ 55 % en un an) et du transport maritime, les tensions sur l’offre liées aux difficultés d’approvisionnement, le rebond de la demande des consommateurs à la faveur de la levée des restrictions sanitaires et, enfin, des effets de rattrapage de prix dans certains secteurs qui avaient subi des baisses au début de la pandémie.

Au sein des pays du G20, l’inflation connaîtrait un pic à 4,5 % au dernier trimestre 2021, avant de reculer en 2022 avec la résorption attendue des difficultés d’approvisionnement. L’OCDE considère cependant que l’inflation devrait se stabiliser à un niveau supérieur aux taux moyens observés avant la pandémie.



La zone euro a été très affectée par la crise sanitaire, avec une récession deux fois supérieure à celle enregistrée au niveau international en 2020. ²

Le redressement de 2021 y serait moins important, et équivalent en 2022.

L’Allemagne retrouverait son niveau d’activité d’avant-crise dès la fin 2021, de même que la France. À l’inverse, l’Espagne reste pénalisée par les difficultés du secteur touristique et ne retrouverait son activité de fin 2019 qu’à la mi-2022. L’Italie serait dans une situation similaire, mais les deux pays bénéficieraient de montants très importants en provenance du plan de relance européen. Dans ces deux pays, au premier trimestre 2021, l’activité se trouve très en-

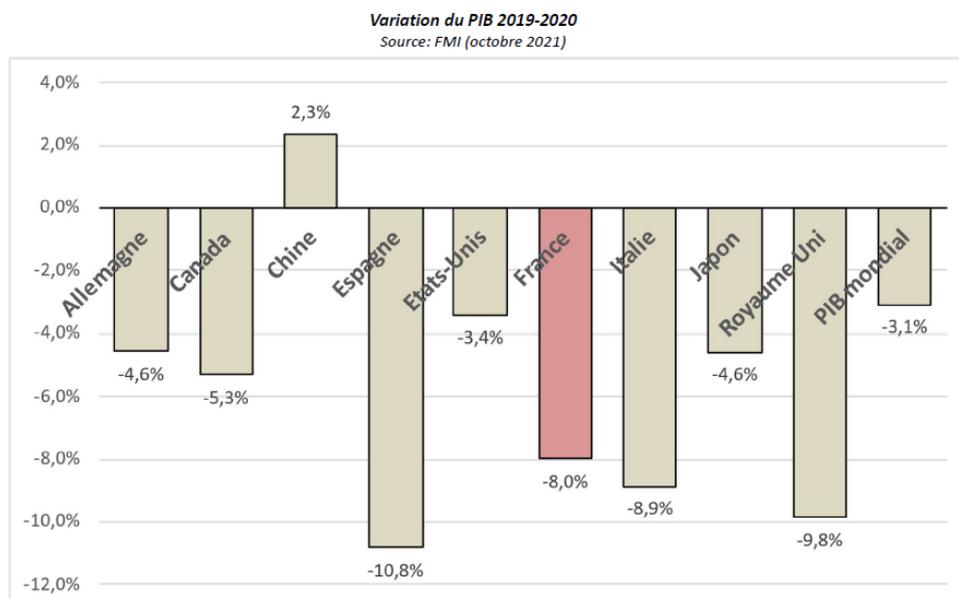
² Source : OCDE, perspectives macroéconomiques, 21 septembre 2021. Rapport n°4482 AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L’ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE loi de finances pour 2022

deçà de son niveau d'avant-crise (– 9,3 % en Espagne et – 6,4 % en Italie), ce qui est moins le cas en Allemagne (– 5,0 %) et en France (– 4,7 %).

Au sein de la zone euro, ce sont les secteurs du commerce, du transport et de l'hébergement-restauration qui contribuent le plus à la perte d'activité par rapport à l'avant-crise.



Parmi les principales économies, la France a enregistré en 2020 une des plus fortes récessions



Un contexte macroéconomique plus favorable

Le gouvernement a présenté mercredi 22 septembre le projet de loi de finances (PLF) pour 2022. Contrairement à celui de septembre 2020 prévalant lors de la présentation du budget pour l'année 2021, le contexte macroéconomique actuel apparaît comme nettement plus favorable. Le scénario retenu par le gouvernement est celui d'une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 6 % et 4 %, respectivement en 2021 et 2022. Bien que ces chiffres ne doivent pas faire oublier que la France ne retrouvera que fin 2021 le niveau d'activité économique qui était le sien avant le déclenchement de la crise liée au Covid-19, cette reprise économique constitue une bonne nouvelle pour les comptes publics.

Sous l'effet du rebond du PIB, le déficit public et la dette de l'État devraient, en effet, reculer. Alors que le déficit public a atteint 9,1 % du PIB en 2020, notamment sous l'effet de la crise et

des mesures prises pour en limiter l'impact, il devrait être de 8,4 % et 4,8 % du PIB respectivement en 2021 et 2022 selon le projet de loi de finances pour 2022. La dette publique, quant à elle, reculera légèrement pour s'élever à 114 % du PIB en 2022.

Une hypothèse de croissance de + 4% pour 2022³

Cette hypothèse s'appuie sur les facteurs suivants :

- Une demande mondiale adressée à la France qui augmenterait fortement
- Le pouvoir d'achat des ménages accélérerait nettement, notamment sous l'effet des mesures de soutien mise en place par le Gouvernement
- L'investissement des entreprises resterait dynamique (+5.1%) dans un contexte de reprise solide de l'activité et sous l'effet du plan de relance
- La reprise de l'activité conduirait à un fort rebond de l'emploi

Il est à noter que ces hypothèses restent soumises à des aléas majeurs, notamment en raison de la crise sanitaire.

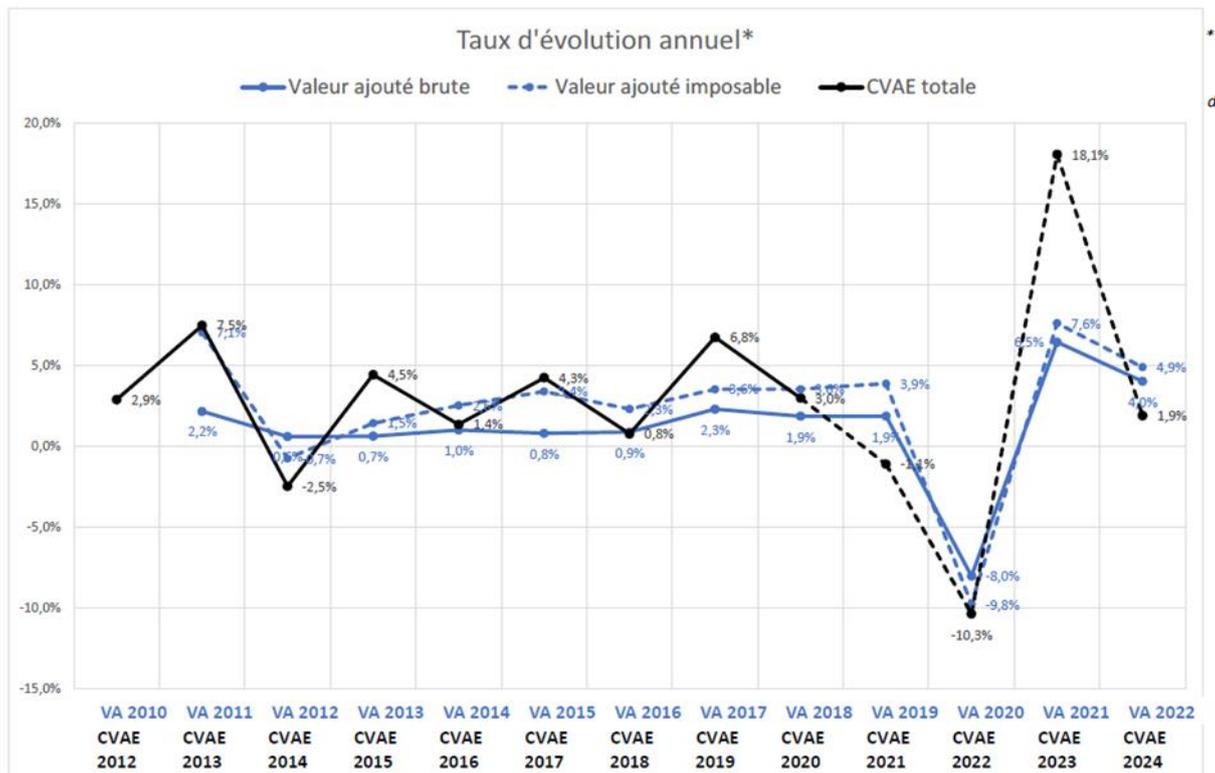
Des recettes fiscales incertaines

- En ce qui concerne la CFE (cotisation foncière des entreprises composition de la Contribution Economique Territoriale), elle est assise sur les valeurs locatives foncières qui ne sont pas affectées par la crise sanitaire. Néanmoins les bases CFE des collectivités peuvent être impactées de manière indirecte par la crise COVID en cas de cessation d'activité ou de baisse du chiffre d'affaire pour les entreprises
- La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sera davantage impactée par la crise sanitaire. Pour mémoire, la réforme des impôts de production adoptée en dernière loi de finances prévoit, à compter du millésime d'imposition 2021, un abaissement du taux d'imposition à la CVAE à hauteur de la part affectée à l'échelon régional, soit 50% du produit de la CVAE. Il est fait état ci-dessous d'une simulation réalisée au plan national ⁴, étant entendu que ce n'est qu'une simulation parmi d'autres.

La simulation de l'évolution de la CVAE d'une collectivité dépend pour une large part des hypothèses de VA localisée (baisse de 2020 et effets rebonds de 2021 et 2022, hypothèses censées tenir compte des effets liés à la ventilation de la VA entre établissement membres d'entreprises présentes ailleurs sur le territoire national. Qui plus est d'autres paramètres peuvent avoir des conséquences importantes et notamment le fait que la baisse du chiffre d'affaire en 2020 réduit le taux moyen d'imposition des entreprises et augmente ponctuellement la part prise en charge par l'Etat, ce qui affecte le calendrier de perception de la CVAE.

³ Rapport économique, social et financier 2022

⁴ Ressources consultant finances, projet de loi de finance 2022



- Depuis 2021 les intercommunalités disposent d'une fraction de la TVA correspondant à leur ancien produit de TH sur les résidences principales. Il était prévu que cette fraction calculée une fois pour toute sur le montant de TVA de 2020 évolue chaque année comme la progression de la TVA au niveau national. Mais la crise sanitaire et économique de 2020 ayant entraîné une chute de la TVA en 2020, la part revenant aux collectivités aurait été plus élevée que prévu.

On se rappelle que la loi de finances de l'année dernière a supprimé cet effet d'aubaine inattendu. Elle a d'une part changé l'année de référence pour le calcul du ratio de 2020 à 2021 et, d'autre part, modifié son indexation, en la fixant sur l'année en cours. Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, estimée dans le PLF à + 5,4 %. Le PLF devrait également contenir, mais sans doute sous forme d'amendements qui interviendront dans le cadre de la commission des finances, des mesures ajustement des rôles de TH concernant la bonne prise en compte du produit de taxe d'habitation à compenser en fraction de TVA (rôle supplémentaires et complémentaires).

Les mesures du Projet de Loi de Finances 2022 intéressant les collectivités

Les **dotations de l'Etat** sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros.

L'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités fera encore une fois appel aux variables d'ajustement (les fameux « gages ») pour équilibrer les différentes enveloppes, soit un besoin de financement de 50 millions d'euros en 2021. L'exposé des motifs du PLF note que ce gage est en réduction par rapport aux années antérieures. Il était de 51 M€ en 2021, de 120 M€ en 2020, de 159 M€ en 2019 et de 293 M€ en 2018.

Assez classiquement, le PLF prévoit de mobiliser deux variables pour financer ce gage : la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale dite « dotation carrée » et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), chacune abondant de 25 M€ ce besoin de financement. A noter, qu'en 2022 ce sont les régions qui sont désignées pour le financer, les collectivités du « bloc local » et les départements en seraient dispensées.

Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il reste cependant toujours assez difficile de bien discerner entre les ouvertures d'enveloppes (les AE), les crédits à engager pour l'année (crédits de paiement) et les montants réellement décaissés.

A noter que le PLF intègre une mini-réforme des indicateurs financiers. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la CVAE et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé. Ceci a rendu nécessaire, à compter de 2022, une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale) :

- une intégration dans le périmètre de ces indicateurs des recettes de DMTO et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE). En revanche, certaines taxes dites « affectées » comme la taxe de séjour restent exclues. Ainsi que les dotations de péréquation communale, comme la DSU et la DSR.
- une simplification du mode de calcul de l'effort fiscal.

Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027.



La région est un partenaire incontournable de maintes politiques menées à travers les territoires et a un lien privilégié avec les EPCI qui s'exprime dans le projet régional « Breizh Cop ».

Des conventions opérationnelles et thématiques

LCC est liée avec la Région par une convention de développement économique qui arrive à échéance en 2021 mais sera prorogée sur 2022 afin de sécuriser les régimes d'aide ; ensuite il y aura engagement des discussions dans la foulée de l'élaboration du nouveau SRDEII, perspective 2023.

Partenariats mobilités

Conventions entre Région et EPCI pour formaliser le partage des compétences, délégations éventuelles ; conventions avec EPCI volontaires dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Orientation vers les enjeux de mobilités du quotidien, de décarbonation et de prise en compte des questions de solidarités
- Recherche d'un partage d'objectifs stratégiques, de cohérence de l'action, de fluidité de l'offre de services, d'écoute des attentes de territoires et des usagers
- Elle ouvre la porte à de la différenciation territoriale dans la mise en oeuvre des politiques publiques régionales
- Identification de priorités d'investissements, de projets de services, recherche de mutualisation de réseaux et services, priorité donnée à la multimodalité, appui aux mobilités alternatives à la voiture solo, engagement d'expérimentations...
- Mise en oeuvre d'une gouvernance partagée permettant la coordination dans la durée

Convention aménagement du territoire pour « Bien vivre partout en Bretagne »

Il s'agit ici d'une enveloppe de crédits régionaux pour chaque territoire intercommunal, définie en fonction du nombre d'habitant·e·s et de la capacité des territoires, enveloppe déjà annoncée au printemps 2021

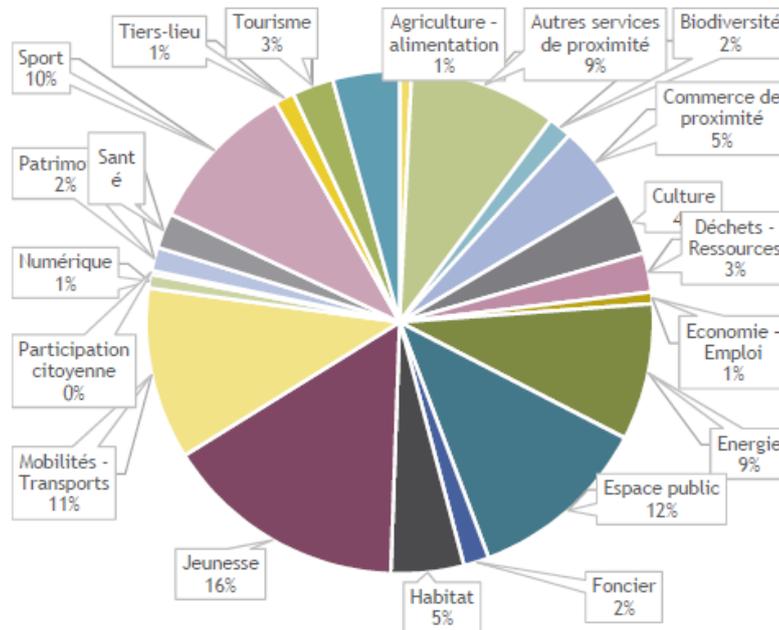
Ce dispositif a vocation à accompagner des projets répondant à 3 enjeux :

- L'accélération des transitions
- L'enjeu de vitalité des centres villes et centres bourgs
- La garantie à disposer d'un premier niveau de services de proximité

Un échange Région/EPCI sera organisé à l'automne 2022 pour mise en oeuvre sur 2023-2027 et en 2022 le dispositif continuera à être expérimenté.

Retour sur le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » :

Nombre de projets par thèmes



21/10/2021

Des Pactes de cohérence régionale et territoriale

Ces pactes non financier sont des outils d'articulation des orientations stratégiques des territoires et de la Région (SRADDET / SCOT)

Ils posent les grandes ambitions sur lesquelles la Région et les territoires entendent s'engager à l'échelle de chaque SCOT breton pour:

- Favoriser le développement et accompagner les transitions
- Favoriser les solidarités territoriales et réguler les concurrences entre territoires

Ils seront conclus pour 2022 à 2027 avec ajustements possibles pour intégrer une mutation majeure

Ce pacte est un document court pour formaliser les priorités stratégiques partagées :

- Quelles ambitions en termes de solidarité territoriale ?
- Quelle stratégie de préservation des ressources
 - ✓ réduction de l'artificialisation des sols, densité
 - ✓ préservation de la ressource en eau

- ✓ préservation de la biodiversité
- Quelle stratégie énergétique et climatique ?
- Quelle stratégie en matière de mobilités ?
- Quelle stratégie en matière de centralités ?
 - ✓ Définition de l'armature urbaine du SCOT : polarités primaires et secondaires
 - ✓ Définition de l'armature économique et commerciale
- Quelle stratégie économique ?
 - ✓ Développement économique
 - ✓ Emplois
 - ✓ Maintien de l'agriculture et de préservation d'une alimentation saine

Ce Pacte sera co-construit :

- Sur la base des diagnostics existants (PADD des SCOT, projets de territoires, CRTE...)
- Un avis du Conseil de développement sera sollicité avant signature des Pactes
- les Pactes seront signés par la Région, les EPCI et la structure porteuse de SCOT
- Une recherche d'articulation avec les CRTE de l'Etat
- il sera organisé un suivi dans la durée par des rencontres régulières



Le Département a transmis il y a peu les éléments concernant le volet 3 pour l'année 2022 : le dispositif existant est reconduit dans les mêmes termes que précédemment (l'enveloppe est identique, les conditions et les modalités restent les mêmes).

Ces dernières années, LCC avait défini une répartition de l'enveloppe (66 836 €) entre tiers publics et privés (8 000 € pour associations culturelles, 15 000 € pour l'OSPAC, 43 000 € pour les centres culturels) ainsi que des critères complémentaires à l'attention des tiers privés.

Il existe aussi une subvention de 13 000€ pour le fonctionnement des PAE.

Le Département participe également pour :

- Piscine communautaire : le projet est inscrit au contrat de territoire et le dossier sera présenté à la Commission permanente du Département de décembre pour un montant

de 841 313 € qui sera attribué à Liffré Cormier communauté ; cette aide vient en cumul de l'aide sectorielle attribuée par la Commission permanente du 31 mai 2021 (304 000 €) ;

- Rénovation de l'école de musique communautaire : le projet est également inscrit au contrat de territoire et le dossier sera également présenté à la Commission permanente de décembre pour un montant de 259 064 € qui sera attribué à Liffré Cormier communauté ;
- Fonctionnement de l'école de musique : 28 000€ versés dans le cadre de conventions existantes.

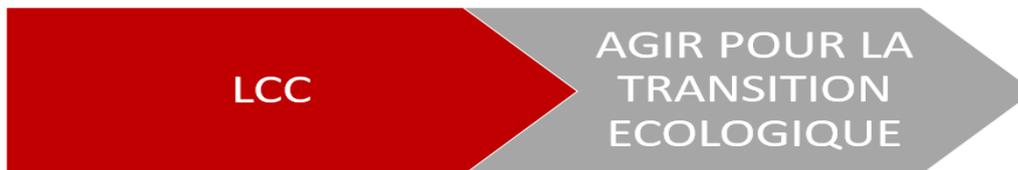
RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE 2022 – LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTERCOMMUNAL



Lors de la présentation du rapport 2021, les priorités politiques du mandat avaient été présentées en même temps qu'une programmation pluriannuelle des différents projets.

Les priorités politiques suivantes ont été définies et font aujourd'hui l'objet de traductions concrètes :

- Agir pour la transition écologique
- Agir pour être au service de la population
- Agir pour le développement économique



La question de la transition écologique est une question transverse à LCC, elle est pilotée et animée pour la très grande majorité de ses actions par le Pôle Transitions écologiques, mobilités et tourisme.

A noter également que LCC est devenue structure support pour le pilotage du dispositif Natura 2000.

LES MOBILITES

- **La mise en œuvre du schéma des déplacements**, validé en décembre 2018, s'appuie sur des partenariats multiples, avec l'Etat, la Région, le Département notamment :
- La mise en œuvre du schéma directeur cyclable, en cours de finalisation, devrait ainsi faire l'objet d'une convention avec le Département, décrivant ses engagements et ceux de Liffré-Cormier Communauté dans le maillage du territoire.
- Les échanges réguliers avec la région Bretagne visent à développer l'offre du réseau de transport interurbain régional BreizhGo (adaptation de l'offre de cabotage, développement des services Express au départ de Saint-Aubin-du-Cormier notamment).
- Plus précisément, le partenariat mené à l'échelle du Pays de Rennes a permis d'établir une coopération de trois ans pour améliorer le niveau d'offre du réseau BreizhGo au départ de Liffré-Sévilles, avec le soutien financier de Rennes Métropole et de la Région Bretagne, la participation communautaire s'élevant à 20 % de la dépense (40 000 € par an).
- Les documents stratégiques en matière de mobilités ont permis de solliciter des financements auprès de l'Etat et de l'ADEME : subvention de 84 600 € en 2019 dans le cadre de l'appel à projets Vélo et Territoire, subvention de 80 000 € en 2021 dans le cadre de l'appel à projets « TCSP et PEM » pour l'aménagement de l'arrêt de connexion intermodal à Liffré .

14

- Le Bureau communautaire prévoit d'instituer le Versement Mobilités (VM) à partir du 2^{ème} semestre 2022. L'instauration du VM est conditionnée à l'organisation par l'AOM d'un service régulier de transport public de personnes (ligne de bus par exemple) et à l'exception des services de transport scolaire. Les estimations réalisées par l'URSAAF permettent d'envisager des recettes comprises entre 300 000 et 570 000 € pour une année complète.

Expérimentation d'une navette de rabattement entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier : depuis septembre 2019, Liffré-Cormier Communauté finance l'extension de la ligne 9b du réseau BreizhGo entre Dourdain et Livré-sur-Changeon, assurant ainsi la desserte de cette commune à hauteur de 2 allers-retours par jour, du lundi au vendredi, toute l'année (et un aller-retour le samedi, ainsi qu'un retour complémentaire le mercredi midi pendant les périodes scolaires). A partir de 2022, Liffré-Cormier Communauté envisage de prendre le relais de ce dispositif, en organisant une navette de rabattement à Saint-Aubin-du-Cormier.

Le service de location de VAE « Vé'Loc » existe depuis juin 2020. Les premiers contrats de 2 ans arriveront à échéance en juin 2022 : il s'agit de la durée maximale des contrats. Courant 2021, le Bureau communautaire a acté le principe d'une cession des vélos aux usagers intéressés (500 €). Cette cession nécessitera d'acquérir de nouveaux vélos, afin de maintenir un parc de 60 VAE. Une réflexion va également être menée afin de simplifier la gestion du service.

- **Développement de l'intermodalité sur le territoire**
 - L'arrêt de connexion intermodale « La Chaîne », à Saint-Aubin-du-Cormier, est mis en service depuis septembre 2020.
 - Aménagement de l'Arrêt de connexion intermodale à Liffré, l'objectif est de lancer les travaux au 2ème semestre 2022.
- **Poursuite et développement de l'accompagnement aux changements de pratiques de mobilité :**
 - Développement et pérennisation du programme d'animation à destination du grand-public : animations Vélo, défi Covoiturage, etc.
 - Développement des actions à destination des entreprises, en partenariat avec le service Développement économique et Emploi ;
 - Bilan du partenariat avec l'association Ehop : la convention de partenariat avec l'association arrivera à échéance en 2022. Le bilan de ce partenariat permettra de définir les perspectives en matière de développement du covoiturage sur le territoire.
 - Développer dans toutes communes du territoire un parking vélo sécurisé.
- **Mobilité inclusive** : en tant qu'AOM locale, la Communauté pourra organiser des services de mobilité solidaire, ou y contribuer. L'objectif est d'intervenir aux côtés des acteurs de la sphère sociale afin d'assurer le droit à la mobilité des publics les plus fragiles. En l'occurrence, l'action n° 18 du schéma communautaire des déplacements visait à « accompagner les publics les plus isolés dans le développement de leur mobilité », par exemple en envisageant la mise en œuvre d'ateliers individualisés d'accompagnement à la mobilité pour des usagers des Points Accueil Emploi ou des jeunes, ou bien en harmonisant les aides au permis de conduire ou à l'achat de véhicules sur le territoire. Cette action pourra être initiée en 2022 grâce à un partenariat avec le service Développement économique et Emploi ou le CIAS.
- **Maintenir les offres de transport existantes** en TAD et intégrer les offres de transports « Handball » dans le dispositif des lignes régulières ;
- Echanger avec la Région Bretagne et Rennes Métropole pour que l'accès au métro dès la station « Via Silva » n'ait pas d'impact en termes de coût de ticket pour les utilisateurs et ainsi **faciliter l'accès aux transports en commun pour les usagers du territoire.**

LE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL – ENERGIE RENOUVELABLE- BIODIVERSITE- FILIERE BOIS

En 2021, les dispositifs de l'Etat en faveur de l'alimentation ont été mobilisés sur le territoire communautaire :

- ✓ Programme National de l'Alimentation pour Liffré-Cormier Communauté (AAP PAT émergent : soutien de 100 000 € pour 3 ans),
- ✓ Mesure 14 du Plan de relance pour les communes (aide à l'investissement pour les établissements de restauration collective).

Il s'agira donc de déterminer les objectifs de taux de denrées bio dans les restaurants municipaux. La communauté de communes s'engagera à accompagner financièrement les communes sur la base de 5cts /repas et 10cts /repas si les objectifs sont atteints.

Liffré-Cormier Communauté a été lauréate de deux appels à projets organisés par la Région et l'ADEME Bretagne : Mobilisation citoyenne et Adaptation au changement climatique.

En 2022 sera engagée la mise en œuvre des projets identifiés suite à la finalisation du projet de territoire et du Plan Climat :

- Elaboration du Projet Alimentaire Territorial (transversalité services LCC, CIAS et communes). Cette démarche poursuit quatre objectifs principaux :
 - ✓ Poser les bases d'une politique alimentaire durable, au croisement des enjeux sociaux, environnementaux, de santé et d'économie, en construisant un diagnostic partagé, associant les habitants et citoyens à l'aide d'animations dédiées ;
 - ✓ Développer l'offre de produits bio et locaux au sein des restaurants publics locaux, de façon harmonisée sur le territoire, conformément aux objectifs fixés par la loi Egalim (50% de produits durables, dont 20% de bio) et en soutien et complémentarité avec les initiatives communales ;
 - ✓ Conforter l'alimentation comme une filière économique à part entière, en développant notamment la filière bio et en explorant les opportunités d'améliorer l'accessibilité foncière aux porteurs de projets ;
 - ✓ Se positionner comme « animateur » d'un réseau qui réunirait les communes et leurs restaurants scolaires, les agriculteurs et producteurs, les consommateurs plus largement, les partenaires institutionnels.

En 2022, la démarche va se concentrer sur l'élaboration du diagnostic du PAT, et l'engagement des actions relatives à la restauration collective. Ce projet sera conduit en lien étroit avec le service Développement économique et Emploi, afin d'être inscrit dans la politique agricole en cours d'élaboration, ce qui permettra dans un second temps d'approfondir l'enjeu relatif à l'accès au foncier pour les porteurs de projets agricoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, les actions et projet suivants seront mis en œuvre en 2022 :

- ✓ Autour de la mobilisation citoyenne : l'organisation de Labos-actions pour accompagner le passage à l'action des participants ;
- ✓ Adaptation au changement climatique : formation-action à destination des services de la Communauté et des communes, afin de s'approprier les enjeux relatifs au changement climatique et de les inscrire dans leurs projets de services ;
- ✓ Accompagnement au projet citoyen de développement des ENR ;
- ✓ La mise en œuvre d'actions d'animation ou d'opérations de sensibilisation s'appuyant sur des acteurs locaux, notamment associatifs et des partenaires institutionnels ;
- ✓ Un appel à projets à destination des acteurs associatifs locaux sera engagé en 2022, afin d'accompagner les associations dans l'appropriation et la diffusion des enjeux Air-Climat-Energie. L'année 2022 sera dédiée à l'élaboration du règlement de ce dispositif et au lancement d'une première édition.
- ✓ En 2022, Liffré-Cormier Communauté poursuivra son partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes. Piloté par le Pôle Transitions

écologiques, Mobilités et Tourisme, ce partenariat bénéficie à plusieurs services :

- Service Habitat : mise en œuvre du service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH – cofinancé par la Région dans le cadre du SARE), avec des permanences-conseils auprès des ménages, sur la thématique de la rénovation énergétique, du confort d'été ou de la construction écologique.
 - Services Développement économique et Habitat : participation au projet DOREMI, qui consiste à former des groupements d'artisans à l'échelle du bassin de vie rennais, afin de les rendre autonomes pour définir, conduire et réaliser des rénovations énergétiques de qualité des maisons individuelles, qui permettent de favoriser les économies d'énergie à moyen et long terme pour les ménages.
 - Service Développement économique : action à l'attention des acteurs économiques (élaboration d'un guide à l'attention des entreprises et porteurs de projets économiques du territoire, leur présentant les outils et dispositifs favorisant la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques et / ou animation d'un temps collectif dédié aux entreprises et/ou accompagnement individuel d'une ou deux entreprises) ;
 - Pôle Technique, Service Bâtiments : adhésion au Conseil en Energie Partagée pour le patrimoine communautaire.
-
- ✓ Réalisation, avec le SDE, d'un diagnostic des potentialités de mise en place de centrales solaires sur les bâtiments intercommunaux actuels et les friches industrielles
 - ✓ Soutenir le maintien de la biodiversité sur notre territoire : accompagnement de Liffré-Cormier Communauté pour la réalisation d'actions en lien avec la biodiversité sur la base de 10 000€ par an et par commune comme défini lors de la révision du Pacte financier et fiscal



Enfin, le choix d'une chaufferie biomasse pour le CMA a conduit LCC a commencé à travailler sur **l'accompagnement et de développement de la filière bois**, en prévoyant notamment la construction d'une plateforme de stockage implantée sur le territoire, à La Bouëxière. Les coûts d'investissement ont été intégrés à la programmation pluriannuelle d'investissement et l'étude de faisabilité est en cours.

TOURISME

La stratégie de développement touristique, livrée en 2022, permettra d'aboutir à une feuille de route opérationnelle pour la Communauté de communes, dont la mise en œuvre nécessitera une évolution du PPI et du PPF, afin de se doter des capacités financières nécessaires. Elle nécessitera également une évolution des statuts, avec d'éventuelles conséquences sur le transfert de charges.

La stratégie de développement touristique permettra également d'envisager la structuration et la pérennisation du service d'accueil touristique, en définissant ses objectifs, ses modalités de fonctionnement et les besoins matériels et humains inhérents .

Plus globalement, la stratégie de développement touristique permettra d'affiner l'intervention de la Communauté de communes, aux côtés des communes et des acteurs privés, pour :

- ✓ Développer une offre touristique adaptée aux différents publics visés, grâce à l'aménagement et/ou la valorisation des sites touristiques du territoire et au développement d'un programme d'animations qui valorise de façon équilibrée l'ensemble des ressources du territoire, mais aussi grâce au développement de prestations touristiques;
- ✓ Valoriser l'image touristique du territoire, grâce à la définition d'une stratégie de communication touristique;
- ✓ Structurer et développer l'accompagnement économique des porteurs de projets touristiques (notamment en matière d'hébergement), en lien avec le service Développement économique.

La stratégie communautaire devra s'inscrire en cohérence avec les stratégies menées à l'échelle du Pays de Rennes et de la Destination touristique « Rennes et les Portes de Bretagne » et en particulier, en lien avec les thématiques suivantes (cette liste pourra être complétée) :

- ✓ Aventure médiévale : appropriation et mise en œuvre des résultats de l'étude pour élaborer un récit commun à l'échelle de la Destination, avec déclinaisons locales à Saint-Aubin-du-Cormier (Etang et château) et La Bouëxière (Chevré) ;
- ✓ Création contemporaine : définition du positionnement de la Communauté de communes, accompagnement des projets communaux (La Bouëxière, Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier ...) ;
- ✓ Itinérance fluviale : vallée du Couesnon, étangs et liaisons avec le canal (sous réserve des priorités définies à l'échelle de la Destination).

Enfin, la stratégie de développement touristique pourra engager le lancement d'investissements touristiques structurants permettra de définir les investissements à envisager,).

Tous ces projets de développement touristique devront aussi intégrer le principe de recette financière permettant de limiter le déficit de ce service.



Le Pôle Culture Enfance Jeunesse et Sports qui pilote la très grande majorité des services à la population avec le CIAS inscrit cette préparation budgétaire dans la logique du projet de territoire (apporter des services de qualités aux habitants de l'ensemble du territoire communautaire) .

2022 verra débuter la déclinaison opérationnelle (et donc budgétaire) des choix politiques des dernières années : transfert de compétences enfance jeunesse, arrivée progressive de l'équipement Aquazic, développement des actions autour du sport bien être (services des sports, base de loisirs ...,) création du service information Jeunesse, études préparatoires sur les projets cinéma du territoire.

Quant au CMA, le bassin extérieur sera opérationnel en septembre. A cette occasion, une inauguration sera organisée. Claire Supiot, qui a participé à deux jeux, olympiques et paralympiques, sera présente et donnera son nom à ce nouveau bassin extérieur.

Le CIAS

Le rapport d'orientation budgétaire du CIAS et son budget primitif sont adoptés par l'assemblée délibérante de ce denier, on peut néanmoins d'ores et déjà annoncer une stabilité du montant de la subvention demandée à savoir 1 150 000 €.

Pour mémoire, le CIAS s'est vu déléguer par LCC gère toutes les structures d'accueil petite enfance (multiaccueil, crèches, micro-crèches et halte garderie), ainsi que les RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfant). Il gère également les politiques animations seniors, la coordination gérontologique sur le territoire et le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile).

Par ailleurs, la direction du CIAS s'est vu chargé de la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage et des Maisons France Service (MFS).

La communauté de communes souhaite rapprocher les services publics de tous les habitants du territoire. C'est pourquoi elle a mis en place deux espaces France Service. Le premier à Saint Aubin du Cormier (2020), le second à Liffré (2021), En 2022, dans le cadre des engagements pris et chiffrés, une annexe va s'ouvrir à La Bouëxière puis le second semestre

sera consacré à l'organisation d'une itinérance sur les communes de Dourdain, Livré/Changeon, Gosné, Chasné/Illet, Mézière/Couesnon, Ercé-près-Liffré.

LECTURE PUBLIQUE

Le soutien au réseau Lecture publique maintiendra ses actions et animations, ceci malgré l'arrêt du contrat territoire lecture qui abondait le budget de 15 000 €.

ECOLE DE MUSIQUE

Les travaux pour les locaux de l'Orphéon continueront en 2022, le travail de coordination entre les deux écoles de musique sera maintenu ainsi que le soutien fort de LCC à l'association La Fabrik (91 000€).

CINEMA

LCC est propriétaire du cinéma le Mauclerc situé à St Aubin du Cormier et dont la gestion est confiée par voie de convention à une association. A ce titre des crédits seront inscrits au budget pour l'entretien bâtementaire de ce patrimoine communautaire.

En même temps, afin de conforter, développer et coordonner l'offre cinématographique, les projets de cinéma à Liffré – prévu en cours de mandat- et La Bouëxière – en réflexion pour la fin du mandat - sont en cours d'étude conformément aux engagements pris lors du vote du budget 2021 et prévu dans le Pacte fiscal et financier.

Dès 2022, la communauté de communes s'engage dans le développement d'une offre cinématographique dans toutes les communes du territoire. Le prêt du matériel cinématographique, achat commun dont la commune de la Bouëxière s'est chargée, déjà réalisé sur au bénéfice de certaines communes, sera généralisé pour toutes les communes n'ayant pas d'équipement fixe et ceci à la charge de LCC En parallèle, la commission 5 aura à mettre en œuvre un pass cinéma à l'attention des scolaires du territoire, leur permettant d'avoir accès à des séances à des tarifs attractifs.

SERVICE DES SPORTS

L'appellation sport recouvre cinq secteurs d'activité :

- Le service sports terrestres ; interventions dans les associations et les communes
- La salle de musculation de Gosné
- La base de loisirs de Mézières sur Couesnon
- La salle des sports de la Jouserie

- Le service sport aquatique

Concernant tout d'abord le service sport terrestre qui regroupe les interventions faites par les animateurs au sein des associations et les subventions versées à certaines associations. A noter que ce service génère des recettes qui sont en moyenne de 50 000 € annuels.

Pour ce service, le budget 2022 présenté est un budget de transition avec un développement des activités en régie (en relation directe avec le public) : bébé sports, activités seniors (septembre), Savoir rouler à vélo (dans les écoles) et une orientation autour de l'animation et du sport santé bien être.

21

Quant à la salle de musculation de Gosné, cet équipement est géré par LCC à la suite de la fusion des deux EPCI en 2017 et dans un souci de répartition des équipements communautaires sur l'ensemble des communes de LCC.

Une convention vient régler les prises en charge pour cet équipement :

- Part du fonctionnement pour LCC (pourcentage lié au cout de fonctionnement du complexe sportif) équivalent à 3500 € par an
- Investissement annuel pour remplacement des agrès

Des réunions ont eu lieu avec la commune et les utilisateurs qui ont permis de déterminer un PPI pour les remplacements (un vélo elliptique en 2021).

Autre équipement communautaire, la base de loisirs de Mézières : l'évolution de la DSP de la base de loisirs a été actée en conseil.

Il s'agit de faire de cet équipement un des éléments de l'attractivité du territoire et de l'intégrer dans la politique sportive et touristique de la communauté de communes.

- ✓ La salle des sports de la Jouserie, propriété de LCC, fera l'objet de travaux de maintenance et d'investissement en matériel sportif.

L'AQUAZIC

Ce projet est un projet phare du mandat, il prévoit la réhabilitation de la piscine, la construction d'un bassin nordique, d'un espace bien être, l'installation d'une plaine de jeux pour enfant et un pentaglisse. Dans le même temps, la totalité des locaux de l'école de musique sera rénovée et agrandie. Concomittamment, les travaux permettront aussi de rénover la salle polyvalente et la salle de spectacle de la ville de Liffré. Cette opération de 12 970 915 HT sera assumée par LCC à hauteur de 11 645 362 € HT, les 1 325 552 € HT restant étant à la charge de la ville.

A noter le caractère écologique de ce projet, avec notamment l'installation d'une chaufferie biomasse afin de valoriser la filère bois, cette chaufferie alimentant un réseau de chaleur qui sera raccordé, entre autres, au collège et à la nouvelle salle de sport. Des panneaux photovoltaïques seront également implantés sur la toiture de la totalité du bâtiment de l'Aquazic.

Enfin, en ce qui concerne la piscine, si les sommes affectés à son fonctionnement en 2022 n'évolueront pas ; les services communautaires travailleront en 2022 aux projections du fonctionnement futur de l'équipement, tant au plan sportif, pédagogique que technique.

ENFANCE – JEUNESSE

Après une année 2021 où le transfert de compétence s'est effectué, le travail entrepris par les services commence à porter ses fruits en termes de structuration mais aussi en termes de projets.

Il est à noter que cette compétence transférée a permis le maintien du service à tous les enfants du territoire en proposant des postes plus attractifs. L'expérimentation de développement d'une offre sur Dourdain a été stoppée par la commune au vu des ratio coûts du services/ effectifs. Pour Mezière sur Couesnon, une nouvelle offre (ALSH et espace jeune) va être proposée par LCC. Le financement sera pris en compte dans le cadre d'une clect.

Pour autant ce budget 2022 reste encore un budget de prévision notamment sur les aspects de relations financières (bâtiment et personnel) avec les communes directement concernées par le transfert.

Par ailleurs au regard des informations transmises en fin d'année 2020 et de la complexité du transfert; certaines prévisions doivent encore être fiabilisées.

Ce budget 2022 s'est construit au plus près des besoins des structures tout en gardant une maîtrise sur les demandes, notamment en investissement.

Certains projets intéressants pour le territoire : **développement du service information jeunesse, mise en place du projet PS jeunes** (animateur itinérant) ont des incidences sur une augmentation des montants du service. D'autres projets verront le jour autour de la lutte contre la précarité menstruelle avec la participation à l'opération « Marguerite et Cie ».

Dans ce budget ne sont pas abordés les éléments d'investissement bâtementaire qui pourraient à terme représenter un montant assez important mais qui doivent encore faire l'objet d'un échange contradictoire avec les communes suite aux états des lieux faits en septembre 2020 et à la défintion des principes adoptés en matière de répartition des investissement

Enfin, et surtout, cette première année de fonctionnement a fait apparaître des besoins en matière RH qui correspondent à la réalité du fonctionnement de ce service territorial qui présente une surface importante en termes de structures et d'agent.

C'est principalement sur ce sujet RH que des demandes nouvelles sont faites et qu'il conviendra d'avoir un arbitrage.

HABITAT

Le programme de l'habitat a été approuvé en 2020. Sur les 20 actions que comprend le PLH, 14 sont programmées en 2022 soit un budget de 129 000 € en investissement et 63 400 € en fonctionnement .

23

Des actions amorcées en 2021 seront mises en oeuvre en 2022 telles que le lancement d'un concours d'idée sur les nouvelles formes urbaines, un marché d'architecte pour conseiller les communes s'engageant dans des études de densification ou de renouvellement urbain, la mise en place de conseils et d'aides incitatives en faveur de la réhabilitation (permanence de l'architecte conseil, ALEC). Sur 2022 débutera l'étude pré-opérationnelle d'OPAH. Il s'agit notamment d'encourager à la sobriété foncière d'une part et de réduire le nombre de logements énergivores et d'en améliorer le confort.

En 2022 seront présentés les premiers éléments de l'observatoire du foncier/habitat sur LCC, mission confié à l'ADIL.

AUTORISATION DROIT DES SOLS

S'agissant de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Au 1er janvier et pour l'ensemble du territoire, un guichet numérique sera mis à disposition des professionnels et des particuliers quand bien même le dépôt des demandes au format papier reste possible. La chaîne de l'instruction sera entièrement dématérialisée. A cet effet, l'EPCI a depuis 2020 fait l'investissement d'outils numériques ad hoc et proposé des formations au personnel des communes.



En application de l'article L. 5214-16, I, 2° du Code général des collectivités territoriales, la communauté de communes de Liffré-Cormier est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion d'activités économiques du territoire. A ce titre, l'ensemble des zones communales ont vocation à être transférées à la communauté de communes.

Dans le cadre de la compétence développement et immobilier économique de LIFFRE-CORMIER Communauté, et dans la continuité du projet de territoire et du plan pluriannuel d'investissement, il avait été évoqué l'intégration des nouvelles zones d'activités économiques.

Aujourd'hui, il est proposé d'étudier ce sujet pour l'année 2022, et en particulier pour la zone d'activité communale de Livré-sur-Changeon, qui propose un transfert de gestion vers LIFFRE-CORMIER Communauté.

Les actions à réaliser dans chacune de ces zones ont été détaillées dans les pages de ce document dédiées aux budgets annexes.

Une convention cadre avec La Région Bretagne permet de co-construire la politique économique territoriale de LCC en cohérence avec celle de la Région. Ce partenariat conduit à accompagner au plus près les entreprises du territoire dans leur développement et leur accueil. La Région Bretagne lance une nouvelle réflexion sur sa politique économique, ce qui entre en résonance avec la mise à jour du schéma de développement économique et emploi intercommunal.

24

Les recettes du budget Développement Economique s'articulent autour de 2 dispositifs :

➤ Pass Commerce Artisanat

Le Conseil Régional soutien à hauteur de 50% les dossiers PCA validés par LCC, qu'ils soient socle ou numérique. Sur les PCA socle de Liffré, la Région subventionne à hauteur de 30%.

➤ Dispositif Petites Villes de Demain

La Banque des Territoires soutien les territoires PVD autour de plusieurs actions :

- Etude cartographie du contexte commercial : subvention à 100%
- Etude digitalisation des commerces : subvention à 100%
- Mise en place d'une solution numérique pour les commerces : subvention à 80%
- Création d'un poste « Manager de commerce », subventionné à hauteur de 40.000€ sur 2 ans dans la limite de 80% du coût. Le coût restant (20 000€/an) est attribué sur les lignes budgétaires RH.

Projets nouveaux

➤ Mise à jour d'une stratégie de développement économique et emploi

Il est demandé d'établir pour 2022 une nouvelle stratégie et un plan d'actions développement économique et emploi.

➤ Réponses à des actions « Petite Ville de Demain » avec une participation financière de la Banque des Territoires

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », dont LCC est lauréat sur les villes de Liffré et de St Aubin du Cormier, nous souhaitons candidater à différentes mesures et dispositifs :

- Etude cartographie du contexte commercial
- Etude digitalisation des commerces
- Mise en place d'une solution numérique pour les commerces
- Création d'un poste « Manager de commerce »

Les lignes de crédits reconduites :

- Le Pass commerce artisans socle et numérique avec une participation financière de la Région.

Historique des demandes validées :

- 2018 : 11 dossiers
- 2019 : 12 dossiers
- 2020 : 22 dossiers
- 2021 : au 1^{er} octobre, 20 dossiers

- Structuration d'une politique d'accompagnement à l'agriculture et notamment soutien aux nouveaux agriculteurs s'implantant sur le territoire de LCC.

- Autres actions Développement Economique :

- Développement d'un programme d'animations économique avec recours ponctuel à des prestataires extérieurs pour l'animation de contenus spécifiques
- Créer des outils de communications pour la commercialisation des zones d'activités économiques et ateliers relais
- Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial
- Continuer à soutenir des structures partenaires

Location des ateliers relais/coworking

L'ensemble des cellules des ateliers relais de la Bouëxière et de St Aubin du Cormier sont louées, à l'exception d'une cellule à St Aubin du Cormier. Néanmoins, un prospect est intéressé et devrait louer l'atelier à partir de début 2022.

Il a été intégré au sein du budget bâtiment des dépenses d'entretien, de finition et de réparation des ateliers ; et des recettes : le prévisionnel des loyers 2022.

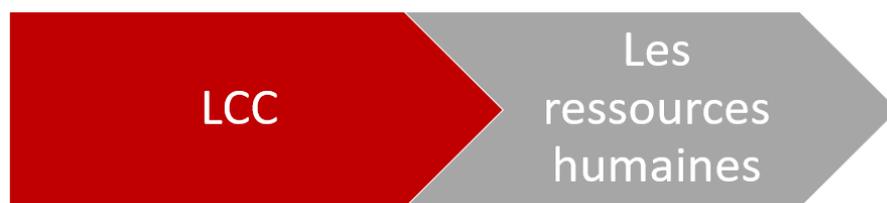
Pour rappel, il a aussi été prévu et financé dans le PPI l'accompagnement à la création d'espace coworking dans les communes. Ainsi, les communes qui sont prêtes à proposer un espace dans leurs locaux pourront bénéficier de 10 000€ d'investissement (mobilier ...) par espace coworking Le projet de fonctionnement sera à étudier.

L'emploi

L'emploi reste une priorité pour LCC avec un service qui reconduira ou mettra en place entre autres les projets suivants :

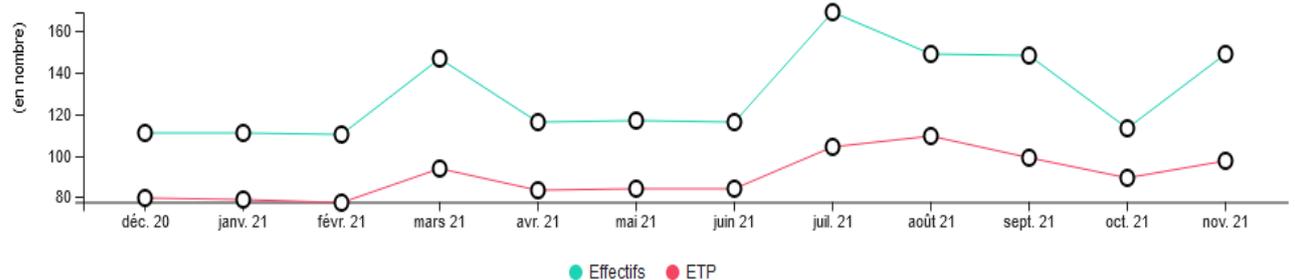
- Mise en place d'animations et d'ateliers à l'attention du public des PAE

- Prestations pour la mise en place des « ateliers Nouvelles Dynamiques »
- Soutien par une cotisation auprès du Réseau WE KER et d'un contrat de prestations de services auprès du CIDFF
- Développement des actions en faveur du recrutement des entreprises du territoire : job dating, mercredi de l'intérim
- Réflexion sur l'enjeu mobilité avec la participation au groupe de travail mobilité, l'achat de 2 véhicules électriques et remise en service et gestion de la flotte de scooters
- Intégration des offres d'emploi PAE sur le site web LCC



Les principaux indicateurs

➤ Les effectifs

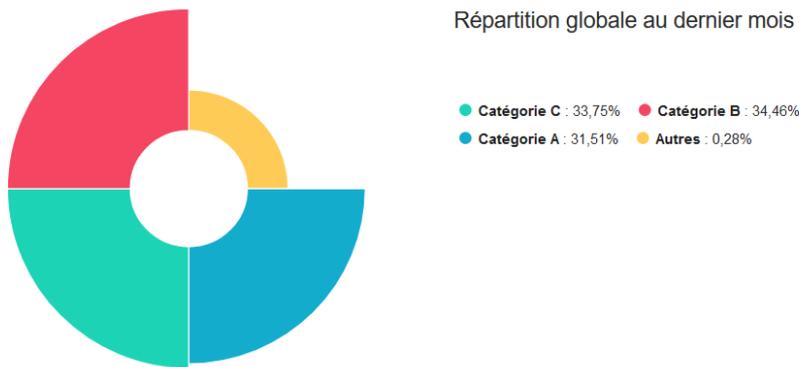


Effectifs ETP	2020			2021									Total	Moyenne
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.		
Effectifs	111 (1%)	111 (-8%)	110 (-4%)	147 (28%)	116 (8%)	117 (15%)	116 (13%)	169 (47%)	149 (43%)	148 (33%)	113 (-1%)	149 (22%)	1 556	130
Etp	79,57 (3%)	78,91 (-3%)	77,71 (-2%)	93,48 (19%)	83,17 (10%)	84,2 (9%)	84,37 (10%)	103,91 (31%)	109,04 (38%)	98,87 (21%)	88,98 (11%)	97,34 (16%)	1 079,55	89,96

On peut noter des pics en terme d'effectifs lors des mois où sont versés les salaires des agents recrutés pour travailler sur les centres de loisirs.

Si on compare décembre 2020 et octobre 2021 (mois sans ALSH), on s'aperçoit que les effectifs restent stables.

➤ Les catégories hiérarchiques

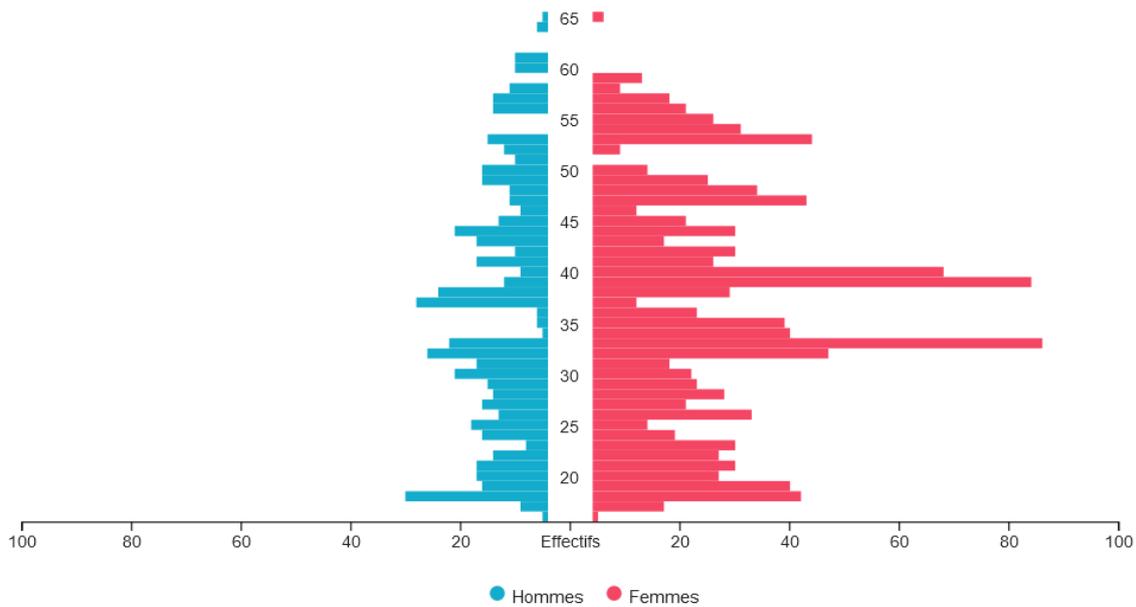


% masse salariale

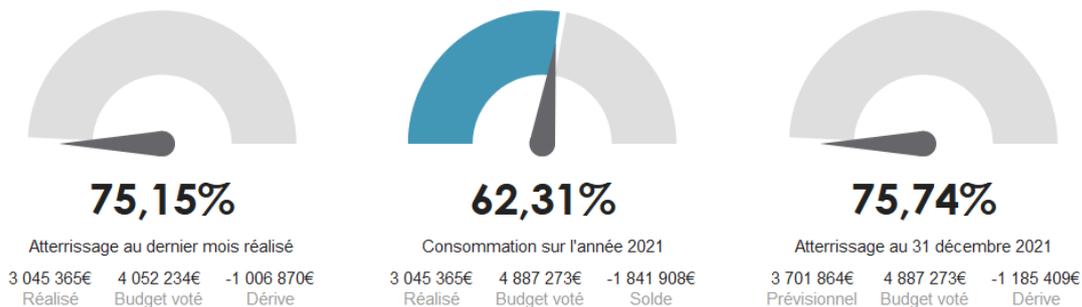
➤ Analyse par sexe

♀	♂
37,06 Ans Age Moyen	39,71 Ans Age Moyen
71% Effectifs	29% Effectifs
2 638 € Salaire brut moyen	2 558 € Salaire brut moyen

➤ Analyse par âge



➤ L'exécution budgétaire 2021 et les prévisions d'atterrissage



Les principales évolutions 2022 :

- Les dépenses de fonctionnement inscrites au 011 devraient peu évoluer si ce n'est une demande d'augmentation des crédits destinés à la formation ;
- LCC assumera également la revalorisation des catégories C décidée par l'Etat;
- La mise en œuvre du forfait télétravail et du forfait mobilité durable ont été évalués à environ 15 000 € pour chaque forfait ;
- Une enveloppe affectée à la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) pour 40 000 € ;
- Des créations de poste : 6 postes qui ont déjà été créés pour déployer des politiques communautaires et 6 demandes de postes nouveaux qui devront être arbitrés dans le cadre de la préparation budgétaire.

Les simulations de la masse salariale et des coûts de personnel resteront sous les prévisions du PPF pour 2022, à savoir 4 820 374 €.



L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes .

Pour 2021, la révision des attributions de compensation a été réalisée afin de prendre en compte le transfert des ALSH et des Espaces jeunes. Le tableau suivant résume la situation financière :

COMMUNE	AC AU 23/03/2021	AC REVISEES AU 28/09/2021 APRES TRANSFERT ALSH
LA BOUEXIERE	325 189,43 €	241 888,70 €
CHASNE SUR ILLET	93 826,78 €	19 058,88 €
DOURDAIN	42 870,90 €	42 870,90 €
ERCE PRES LIFFRE	78 072,17 €	9 338,54 €
GOSNE	88 727,10 €	88 727,10 €
LIFFRE	2 217 179,47 €	2 015 615,60 €
LIVRE SUR CHANGEON	18 383,42 €	18 383,42 €
MEZIERES SUR COUESNON	57 096,34 €	57 096,34 €
SAINT-AUBIN DU CORMIER	408 330,25 €	408 330,25 €
TOTAL	3 329 675,86 €	2 901 309,73 €

Le sujet des flux financiers dans le cadre des fonds de concours a été établi dans le cadre du pacte fiscal et financier. Pour autant un travail va être engagé en 2022 sur le planning prévisionnel d'appel de fonds des communes vers la communauté de communes.

Concernant le cofinancement de l'Aquasic, un accord sur le planning prévisionnel des flux Ville de Liffré vers la communauté de communes sera aussi à formaliser

Enfin dans le cadre des travaux de l'ACI sur Sévaille /Orgerais, un point financier devra finaliser les contribution ville de Liffré/ Communauté de communes Liffré-Cormier.

Un bilan Ville de La Bouëxière / Liffré-Cormier communauté sera aussi à travailler concernant la ZA La Tannerie gérée par la ville en délégation de gestion.

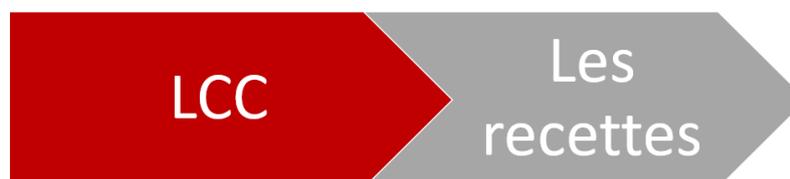


A ce jour, un certain nombre de subventions qui sont la conséquence de conventions pluriannuelles ou d'engagements dans le cadre du projet de territoire, ont été identifiés :

appels à projets associatifs PCAET	7000
Développement économique	43481
Emploi	8600
Ecole de musique de La Fabrik	91000
Covoiturage : partenariat EHOP	7500
OSPAC	25000
Soutien à des manifestations sportives d'intérêt régional	6000
	188 581,00 €

CONCLUSION GENERALE SUR LES DEPENSES

Si la très grande majorité des politiques publiques a été abordée ici, il est également important de noter que la communauté de communes travaille depuis plusieurs mois à se doter de services supports ayant la capacité à assumer le back office de toutes ces actions. C'est notamment le cas de la Direction des Systèmes d'information qui est un service commun avec la ville de Liffré et effectue des prestations pour les autres communes et qui est en train de se structurer et se verra doter de moyen nécessaires à travailler autant sur la définition et le déploiement d'une stratégie numérique que sur les questions de sécurité ou d'inclusion numérique.



En terme de dotations et de fiscalité, les chiffres présentés sont issus de la prospective puisqu'à ce jour aucune notification n'a été faite. Pour autant les éléments du projet de Loi de Finances ne prévoient pas d'évolution des dotations. Quant aux prévisions fiscales, elles

intègrent les prévisions de baisse de la CVAE et de la TVA en même temps que les produits de l'évolution fiscale de 2021.

Quant aux produits des services, leur montant global resterait stable.

Les dotations

DGF	1 088 141,00
FCTVA	6 000,00
Autres participations Etat	591 762,00
Régions	87 017,75
Départements	65 403,00
Autres organismes	66 558,00
FDPTP	50 000,00
Compensations CET	574 484,40
	2 529 366,15

31

La fiscalité

contributions directes	7 178 293,64
CVAE	917 812,15
73113 TASCOM	252 500,00
IFER	71 710,00
Autres / rôles supplémentaires	3 030,00
Autres / GEMAPI	46 882,18
reversement conventionnel de fiscalité	52 000,00
FPIC	229 270,00
	8 751 497,97



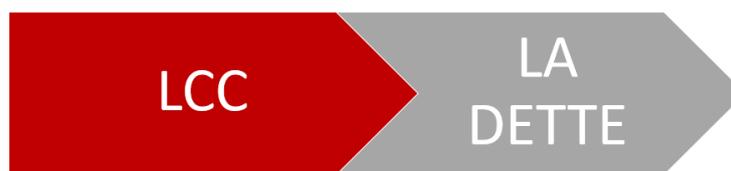
La PPI présentée ici reste fidèle aux engagements pris dans le ROB 2021 et reflétant le projet de territoire partagé, l'actualisation qui a été faite concerne la création d'une plateforme de stockage et broyage dans le cadre du développement de la filière bois.

Au-delà de ces projets spécifiques, LCC devra travailler cette année à l'analyse de sa gestion bâtiminaire et trouver des solutions afin de répondre aux enjeux qui seront les siens.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévues dans le futur budget sont le reflet de la PPI adopté en 2020 lors du rapport d'orientations budgétaires.

K€ (TTC)	2019	2020	RAR 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES DEQUIPEMENT	1 588	2 479	1 391	6 206	9 538	9 188	3 223	2 991	2 891
Dépenses directes d'équipt	1 400	2 281	1 379	5 319	8 778	8 428	2 463	2 231	2 831
CMA	133	907	1 045	3 260	4 441	4 441	632		
Aménagement mi-forêt yc équipement et parking	279	232	16	67	0	0	0	0	
Aire de connexion intermodale SAC	5	432	34	12					
Aire de connexion intermodale Liffré		0		585					
Schéma dir. cyclable/déplacement doux/tin. cyclables		8	32	93	700	700	700	700	700
Abri vélos				50	50	50	50	50	50
Modes actifs VAE		114		40	40	40	40	40	40
Accueil public en forêt de Rennes		12	5	42					
Signalétique touristique			2	135	10	10	10	10	10
PLH	56	2		148	80	80	80	80	80
Mise en œuvre projets de territoire PCAET			3	70	100	100	100	100	100
PAT Accompagnement amélioration Bio (ferme)						200			
PAT Accompagnement des communes sans retsauration coll						100			
Rénovation énergétique						20	10	10	10
Cinéma Liffré					1 500	1 500			
Cinéma La Bouexière				0	0	0		0	1 000
Bonne gestion du patrimoine		0		0	900	200	0	0	0
Plateforme stockage broyage bois								400	
BTHD	7	496	191	497	497	497	451	451	451
Portail famille				30	70	100			
Achat matériel / Logiciel	227	132	29	175	170	170	170	170	170
Travaux ZAI Budget ppal Chedeville + autres ZA				55					
Divers entretien / Enveloppe bâtiment	79	18	22	100	220	220	220	220	220
Autres études	61			0	0	0	0	0	0
Autres projets	553	-72		0	0	0	0	0	0
Fonds de concours et subv versées	188	198	12	887	760	760	760	760	60
Enveloppe communes rurales	145	32		300	300	300	300	300	
Enveloppe pôles de centralité	0			400	400	400	400	400	
FDC spécifiques bâtiments partagés		2	4	4					
Subvention Pass Commerce	28	51	8	70	50	50	50	50	50
Pass agri		0		70	10	10	10	10	10
Autres aides		40		10					
Avances remboursables Plan soutien		26		33					



En 2021, le conseil communautaire a décidé de souscrire un emprunt de 8 000 000 € relatif au financement du centre multiactivités situé à Liffré. Cet emprunt (taux fixe 0.74% sur 25 ans) comprend une phase de mobilisation des fonds d'une durée de 2 ans. En conséquence, l'amortissement de cet emprunt débutera en 2023. L'annuité de cet emprunt est estimée à 350 807.20 €.

STOCK DE DETTE (TOUS BUDGETS)

	AU 01 JANVIER 2021	AU 01 JANVIER 2022
ENCOURS DE DETTE	14 335 682.17 €	13 268 213.59 €
AMORTISSEMENT ANNUEL	1 067 468.58 €	1 087 426.02 €
DETTE PAR HABITANT	534 €	494 €

33

Répartition du capital remboursé par nature de taux



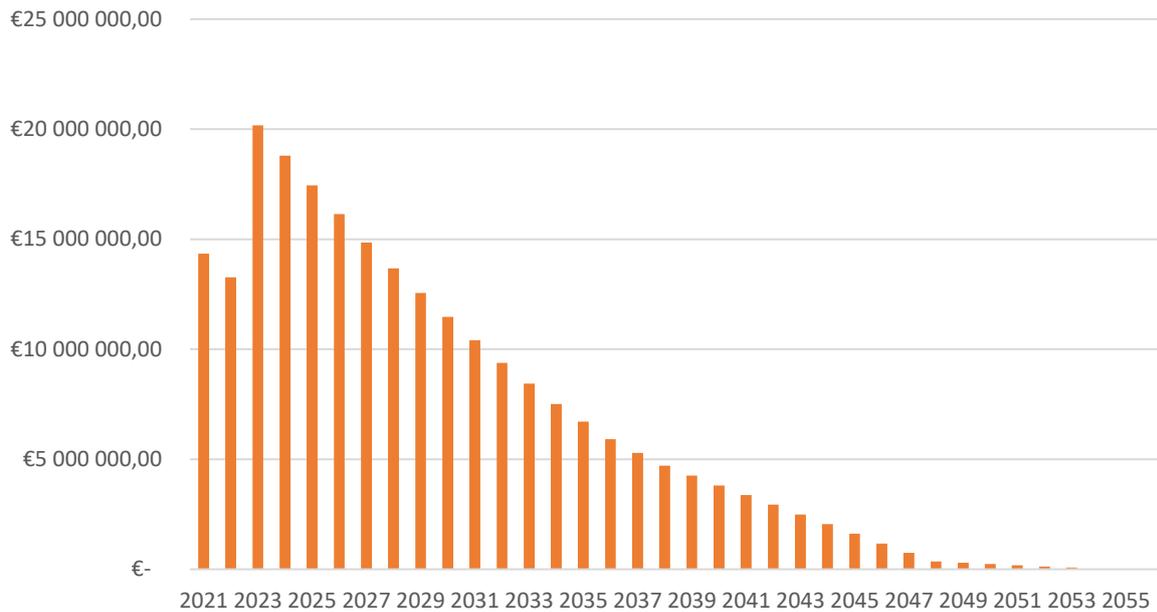
Fixe	30,9%
Révisable	26,1%
Variable	43,0%
Total :	100,0%

ENCOURS DE LA DETTE PAR BUDGET

	AU 01 JANVIER 2021	AU 01 JANVIER 2022
BUDGET PRINCIPAL	3 345 760.50 €	2 950 009.42 €
BATIMENT RELAIS	2 158 837.50 €	2 062 487.50 €
Z.A. SEVAILLES	2 587 500.00 €	2 425 000.00 €
Z.A. LA MOTTAIS	1 407 720.00 €	1 326 010.00 €
EAU	1 598 000.21 €	1 507 437.34 €
ASSAINISSEMENT	3 237 863.96 €	2 997 269.33 €
TOTAL	14 335 682.17 €	13 268 213.59 €

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS, EMPRUNT CMA compris)

Capital restant dû au 1er janvier



Il faudra envisager une révision à la baisse du budget de fonctionnement car le nombre de contrôle des installations non collectives réalisé par la SAUR est en baisse par rapport à 2021, ce qui emporte une diminution sa rémunération. Cet écart se justifie par le nombre de contrôles important réalisé en 2021 (1038) afin de se conformer à la nouvelle règle de périodicité. Pour 2022, le nombre de contrôles envisagé est de 700.

Par ailleurs, l'agent en charge du SPANC est désormais comptabilisé à hauteur de 47.5% au SPANC et 40% à l'assainissement collectif et 12.5% à la ruralité.

Aucune évolution tarifaire n'est envisagée.



Dans ce budget annexe, les dépenses de fonctionnement sont en grande majorité constituées par des versements de contribution au SYMEVAL et SMG35, calculées sur la base des consommations d'eau des habitants. Ces dépenses seront budgétées en 2022 à hauteur de 180 000 €. Il y a également des dépenses de personnel mis à disposition et des opérations d'ordre, notamment des dotations aux amortissements. Les recettes sont issues des ventes d'eau sur le territoire.

Liste des travaux proposés au budget :

- CHASNÉ-SUR-ILLET	la boudelais	Renouvellement réseau	65 000,00
- DOURDAIN	Bouclage de La Lande Guinebert vers La Goderie (< 600 ml)	Renouvellement réseau	70 000,00
	Sécurisation De "La Provotais" à "La Morinais" (800 ml)	Sécurisation	150 000,00
- ERCÉ-PRES-LIFFRÉ	Renouvellement annuel - 1% (≈ 476 ml)	Renouvellement réseau	70 000,00
- GOSNE	Renouvellement annuel - 1% (≈ 416 ml)	Renouvellement réseau	70 000,00
- LIFFRÉ	MoE pour l'étude diagnostic et DCE pour la réhabilitation des 2 ouvrages réservoir et bache de surpression	Réhabilitation	40 000,00
	Avenue du Général de Gaulle - Abandon de la canalisation fonte Ø80	Renouvellement réseau	80 000,00
	Renouvellement annuel -1% (1,5 Km)	Renouvellement réseau	200 000,00
	Divers (branchements, aléas sur conduites, etc.)	Renouvellement réseau	6 000,00
- LIVRÉ-SUR-CHANGEON	Renouvellement de la "Haute Benerais" à "la Riodais"	Renouvellement réseau	85 000,00
	Renouvellement annuel - 1% (≈ 583 ml)	Renouvellement réseau	80 000,00

	Equipement réservoir Pose d'un analyseur de chlore Verouillage de l'accès à la cuve Capot verouillé pour stabilisateur extérieur	Equipement réservoir	8 600,00
- SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	Etude de MoE pour la création du nouveau réservoir	Etudes	50 000,00
	Renouvellement annuel - 1% (≈ 582 ml)	Renouvellement réseau	50 000,00
	Renouvellement rue de rennes (Reprise de la canalisation (passage sous véranda) + abandon anciennes conduites fonte (400 m sous RD)	Renouvellement réseau	190 000,00
-MÉZIÈRES-SUR-COUESNON	Renouvellement annuel - 1% (≈ 582 ml)	Renouvellement réseau	80 000,00
territoire LCC	maitrise d'œuvre programme travaux	Etudes	130 000,00



En assainissement, les dépenses réelles inscrites en fonctionnement sont essentiellement relatives à des frais d'études et de personnel mis à disposition par LCC, à des primes d'assurance et frais d'insertion.

Les opérations d'ordre et notamment les dotations aux amortissements ont également un poids important dans ce type de budget.

Les recettes de fonctionnement sont en majorité constituée de redevances.

En ce qui concerne l'investissement, la liste des travaux prévue est la suivante :

-DOURDAIN	Installation d'un dispositif d'estimation des débits rejetés par le trop-plein du bassin tampon	Equipement STEP	4 000,00
	Mise en place de 2 clapets anti-retour Ø 125 sur le poste d'entrée - deux potences sur treuil fixe	Equipement STEP	8 500,00
	Forfait travaux annuels imprévus	Réseaux	10 000,00

- Ercé-Près-Liffré	Divers (ITV / Contrôles branchements, etc.)	Divers	2 400,00
	Mise en place d'un canal venturi et d'une sonde à ultrasons (mesure de débit)	Equipement PR	6 500,00
	Travaux de réhabilitation partielle du réseau - rue de la croix de l'Écu	Réseaux	6 000,00
	Travaux de réhabilitation partielle du réseau - rue du Darot	Réseaux	5 000,00
	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 139 ml)	Réseaux	30 000,00
-Gosné	Couverture de la goulotte du clarificateur	Equipement STEP	15 000,00
	Installation d'un préleveur d'échantillon en entrée et sortie de station	Equipement STEP	11 000,00
	Poste de relèvement de la Prairie -mise en place d'une clôture	Equipement PR	3 500,00
	Forfait travaux annuels imprévus	Réseaux	20 000,00
- La Bouëxière	Divers (ITV / Contrôles branchements)	Divers	5 000,00
	PR Rochelet- Mise en place d'une barrière anti-chutes + clotures + aménagement accès	Equipement PR	12 500,00
	PR La Lande Bellevue - création chambre à vannes avec débitmètre	Equipement PR	8 500,00
	PR La Grande Fontaine - création chambre à vannes avec débitmètre	Equipement PR	10 000,00
	PR Orée du bois - Mise en place de clôtures - barres anti-chutes - débitmètre sur refoulement	Equipement PR	15 000,00
	Mise en place d'une couverture + sonde de mesure au niveau du chenal de sortie pour respecter le bilan hydraulique	Equipement STEP	5 000,00
	Mise en place de 3 débitmètres sur la recirculation des boues pour optimiser le traitement	Equipement STEP	15 000,00
	Mise en place d'un pluviomètre raccordé au système de surveillance (impact pluvio)	Equipement STEP	2 000,00
	étude pour extension réseaux Rey Leroux	Réseaux	35 000,00
	Renouvellement rue du stade + rue des bruyères	Réseaux	60 000,00

	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 263 ml) rue des écoles : remplacement du réseau AC existant	Réseaux	50 000,00
	Etude topo-geotechnique	Travaux STEP	6 500,00
	Etudes de maîtrise d'œuvre	Travaux STEP	280 000,00
	Autres études (dossiers règlementaires, déconstruction, etc.)	Travaux STEP	80 000,00
- Liffré	Divers (remise à la cote des tampons, ITV supplémentaires, mauvais raccordements avec EP...)	Divers	5 000,00
	rue de la bretonnière -Renouvellement	Réseaux	80 000,00
	impasse rue de Rennes - extension réseaux	Réseaux	50 000,00
	bas de la Rue de la Fontaine+ rue jules vern - renouvellement schéma directeur	Réseaux	65 000,00
	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 555 ml)	Réseaux	150 000,00
	PR Grenouillais - mise en place dégrilleur automatique avec compactage déchets	Equipements PR	12 000,00
	PR Grenouillais -mise en place sondes US	Equipements PR	1 000,00
	PR Grenouillais - achat pompe de secours	Equipements PR	5 000,00
	PR ZA Beaugé -sondes US à installer	Equipements PR	2 500,00
	Mise en place de clôture sur le site des lagunes	Travaux STEP	8 000,00
	divers STEP	Travaux STEP	6 000,00
	couverture goutte clarificateur	Travaux STEP	17 000,00
	couverture chenal sortie d'eau traitée	Travaux STEP	7 500,00
	mise en place dégrilleur 180 m3/havec compactage déchets	Travaux STEP	60 000,00
	TP poste des égouttures - ventilation local électrique et mise en place by-âss de la fosse de digestion des boues	Travaux STEP	5 000,00
ventilation local électrique	Travaux STEP	3 500,00	

	by-pass digestion des boues	Travaux STEP	5 000,00
- Livré-sur-Changeon	Forfait travaux annuels imprévus	Réseaux	20 000,00
- Mézières-sur-Couesnon	Divers (ITV / Contrôles branchements, etc.)	Divers	2 500,00
	PR La Motte -Mise en place d'une barrière anti-chutes + bouche de lavage + capot à changer	Equipements PR	8 000,00
	PR La Motte - Mise en accessibilité vannes et clapets à l'intérieur du poste par création chambre à vanne	Equipements PR	10 000,00
	PR de La Bufferais - bouche de lavage	Equipements PR	1 000,00
	PR Salle des Fêtes - Support des poires à déplacer + bouche de lavage	Equipements PR	1 000,00
	PR Salle des Fêtes - Mise en place d'une barrière anti-chutes	Equipements PR	5 000,00
	PR Salle des Fêtes - Changement de l'armoire électrique	Equipements PR	3 500,00
	PR Salle des Fêtes - renouvellement canalisation dans le poste + création regard vannage	Equipements PR	16 500,00
	PR La Grande Prée - Mise en accessibilité vannes et clapets à l'intérieur du poste : regard	Equipements PR	5 000,00
	PR La Grande Prée - Changement du treuil sur la potence + ballon anti-bélier	Equipements PR	7 100,00
	PR - divers et imprévus	Equipements PR	5 000,00
	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 76 ml)	Réseaux	30 000,00
- Saint-Aubin-du-Cormier	Divers (ITV / Contrôles branchements, etc.)	Divers	5 000,00
	PR de l'Etang - échelle dans regard + sonde US	Equipements PR	4 000,00
	STEP Mise en place d'une sonde de niveau sur le bac de FeCl3 Mise en place d'une couverture sur le regard de sortie	Equipement STEP	4 500,00
	Renouvellement annuel (1,5% ≈ 333 ml)	Réseaux	90 000,00
	Etudes de maîtrise d'œuvre STEP	Travaux STEP	372 000,00

	Autres études (dossiers règlementaires, géotechnique, déconstruction, etc.)	Travaux STEP	100 000,00
- Territoire LCC	Maitrise d'œuvre MAC ASS	Divers	115 000,00



Ici les principaux postes de dépenses en fonction des projets et travaux sont exposés.

ZA Sévailles 1 :

Acquisitions foncières et taxes : 46 500 €HT

Principales études/prestations de services à poursuivre : 74 700 €HT

- missions géomètre dans le cadre de la vente des lots
- frais de notaires délaissés DIRO, CD35 :
- mission maîtrise d'œuvre externalisée :
 - o Placette secteur E AVP-PRO
 - o Elargissement voie Eléonor Ostrom
 - o Création accès véhicules légers Bridor :
 - o 2 entrées lots AVP
 - o Elargissement du carrefour
- suivi des mesures de compensations hirondelles
- suivi mesures compensations ZH
- mission maîtrise d'œuvre pour réalisation du quartier habitat et requalification des voies adjacentes
Phases ESQ à ACT + CPAEP et CCCT

Principaux travaux à réaliser : 411 000 €HT

- signalétique d'entrée de zone et directionnelle entreprises
- numéros de rues + panneaux
- aménagement accès
- intervention concessionnaires
- renforcement de la voie nord (virage, élargissement)
- élargissement du carrefour
- requalification de la RD 92 dans le cadre de la réalisation du quartier habitat

Entretien : 31 500 €HT

Recettes : **133 000 €**

ZA Mottais 2 :

Acquisitions foncières : **22 500 €**

41

Principales études/prestations de services à poursuivre : **87 941 €HT**

- missions géomètre
- frais de notaires
- poursuite mission études règlementaires/maîtrise d'œuvre, reprise des dossiers de création et réalisation de la ZAC de La Mottais 2 et études liées
- sondages géotechniques
- suivi mesures compensations ZH

Principaux travaux à réaliser : **134 500 €HT**

- travaux de viabilisation de tous les lots restants sur la tranche 1
- réalisation signalétique d'entrée de zone
- réalisation clôture autour travaux compensation zones humides

Entretien : **28 700 €HT**

Recettes 2022 (€) : **383 275 €**

ZA Chèdeville + ACI + aire de covoiturage :

Entretien : **19 400 €**

Travaux à réaliser : **25 000 €**

- réalisation d'une signalétique d'entrée de

ZA Sévailles 2 :

Acquisitions foncières : **10 000 € achat de la maison**

Principales études/prestations de services à poursuivre ou mener : **11 325 €HT**

Entretien terrains EV : **1000 €**

ZA Beaugé 4 :

Principales études/prestations de services à poursuivre ou mener : **21 115 €HT**

ZA Mottais 3 :

Acquisitions foncières : DM en fonction des négociations

Principales études/prestations de services à poursuivre ou mener : **26 015 €HT**

- Missions géomètre (pour éventuelles interventions liées aux études et acquisitions)
- Poursuite études environnementales et d'urbanisme (AVP-EI/DLE-Incidences Natura 2000-étude CNPN-étude Compensations agri) par le cabinet

42

ZA La Tannerie (La Bouëxière) : DM si nécessaire

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de La Bouëxière.

Secteur de l'Orgerais : budget annexe à créer en début d'année 2022

Foncier : finalisation des négociations en cours

Principales études/prestations de services à poursuivre ou mener : **15 000 €TTC** (ACI, secteur activités) prévus au budget mobilité en attente de la création du budget annexe et de la validation de la répartition au prorata des surfaces.

Principaux travaux à réaliser : **250 000 €TTC** (ACI, secteur activités) prévus au budget mobilité en attente de la création du budget annexe et de la validation de la répartition au prorata des surfaces.

- Travaux de voirie et réseaux



Dans le cadre de l'opération de réhabilitation et extension du centre multi-activités de Liffré, LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE A fait de choix de développer un réseau de chaleur.

L'étude de faisabilité réalisée a démontré l'opportunité d'étendre le réseau de chaleur à 9 bâtiments (CMA, salle des sports ferry, future salle des sports, collège 1 et 2, 2 projets immobiliers, cuisine centrale et salle de gymnastique).

Ainsi, ce choix entraîne plusieurs conséquences :

- réalisation d'un avenant au contrat de MOE à hauteur de 24 500€ HT pour adaptation de l'étude initiale (avenant notifié et en cours d'exécution)

- Validation des tranches optionnelles des lots concernés par la réalisation de la chaufferie, et préparation d'un avenant à chaque lot suite au complément d'étude MOE (tranche optionnelle validée et affermie lors du conseil du 2 novembre 2021 ; avenant proposés au vote pour le conseil du 14 décembre 2021)
- relance (juin 2021) et attribution du lot 23 « chaufferie biomasse » (conseil du 2 novembre 2021)
- lancement d'un marché de prestation pour la gestion quotidienne de la chaufferie et d'un marché de fourniture pour l'acquisition du bois (les deux prestations pourront être liées dans un marché) (en 2022)

Les premières dépenses d'investissement (MOE et travaux) et de fonctionnement ont été affectées à ce budget annexe. Pour 2022, une augmentation des dépenses de fonctionnement est à prévoir en raison de la nomination d'un directeur pour la régie.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Novembre 2021 – juin 2022 : réalisation de la chaufferie + raccordement du CMA sur chaufferie gaz
- Premier trimestre 2022 : désignation d'un directeur et décisions sur les modalités de la rémunération
- Premier semestre 2022 : marché de prestation pour gestion de la chaufferie et fourniture en bois
- Juillet 2022 – mai 2023 : réalisation du réseau de chaleur + chaufferie biomasse
- Juin 2023 : mise en service du réseau de chaleur



En ce qui concerne la création obligatoire d'un budget annexe pour les prestations de services réalisées par LLC au profit de ses communes membres, l'article L. 5211-56 du CGCT dispose que : « Sans préjudice des dispositions propres aux métropoles, aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale assure une prestation de services pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, les dépenses afférentes sont retracées dans un budget annexe au budget visé aux articles L. 5212-18 à L. 5212-21, L. 5214-23, ou L. 5216-8 selon le cas. Les recettes du budget annexe comprennent le produit des redevances ou taxes correspondant au service assuré et les contributions de la collectivité ou de l'établissement au bénéfice duquel la prestation est assurée. »

Une lecture littérale de ces dispositions impose à l'EPCI de se doter d'un budget annexe par famille de prestation afin d'individualiser les recettes et les dépenses liées à ces prestations.

LCC est concernée par cette obligation pour quatre prestations :

- Le service commun informatique
- Le service communication
- Le service affaires juridiques
- Les prestations du service RH

Ces quatre budgets annexes « prestation de services » ont été créés en 2021. Ils seront alimentés en fonction des prestations réalisées au bénéfice des communes membres de l'EPCI.